



du 02 décembre 2024

**PRESIDENCE DU CONSEIL NATIONAL  
POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE**

-----  
**GRANDE CHANCELLERIE DES  
ORDRES NATIONAUX**

décernant la Médaille d'Honneur de la Santé Publique à l'occasion de la fête du 18 décembre 2024.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA  
PATRIE, CHEF DE L'ETAT,**

- Vu la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu l'Ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu l'Ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu la loi n° 90-28 du 28 décembre 1990 instituant les Ordres Nationaux de la République du Niger et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 91-008/PRN/CIAN du 28 janvier 1991, portant réorganisation des ordres Nationaux et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2014-722/PRN du 24 novembre 2014, fixant les attributions du Grand Chancelier des Ordres Nationaux et portant organisation de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 2023-074/P/CNSP du 8 septembre 2023, portant organisation des services de la Présidence du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie et fixant les attributions de leurs responsables et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2024-480/P/CNSP du 31 juillet 2024, portant nomination du Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;
- Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;

**DECRETE :**

24  
3

**Article premier :** La Médaille d'Honneur de la Santé Publique est décernée, à l'occasion de la Fête du 18 décembre 2024, aux personnalités dont les noms suivent :

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES**

**Médaille de Bronze**

1. MOUSSA MALAM BARKE, Directeur Adjoint
2. M<sup>me</sup> AMANI ZEINABOU, Chef Service Santé de la Reproduction
3. MODY ISSAKA, Technicien Supérieur
4. M<sup>me</sup> MAHAMAN AICHATOU, Chef de la Division Surveillance Epidémiologique
5. ISSA AMADOU, Epidémiologiste
6. IDRISSE SABITI, Médecin
7. KOMBLO IBRAHIM, Ingénieur Informaticien
8. SADISSOU AMADOU, Surveillant Général Adjoint à l'Hôpital de Référence - Maradi
9. SOUMANA AMADOU, Technicien Supérieur Laboratoire
10. HALIROU AMADOU, Ingénieur Biomédical
11. M<sup>me</sup> TAHIROU ZARA, Technicienne Biologiste
12. OUMARA MAMANE, Directeur Général de l'Hôpital National de ZINDER
13. SALIFOU ISSA, Gynécologue Obstétricien – MIG
14. M<sup>me</sup> ISSOUFOU NAMASSA FOURERATOU, Directrice Générale
15. M<sup>me</sup> MAMANE KORAOU HALIMA, Biologiste
16. ELHADJI SALEYE ADAMOU ALI, Ingénieur Sanitaire
17. M<sup>me</sup> HAOUA ISSA, Licenciée en Biologie
18. M<sup>me</sup> ADEHOSSI IRENE AICHA, Médecin Pédiatre
19. M<sup>me</sup> RAMATOU ISSOUFOU SOUMANA, Responsable Encadrement – MIG
20. JALLE MAHAMAN RABIOU, Technicien de Surface – MIG
21. M<sup>me</sup> MAMOUDOU BALLO MAIMOUNA, Licenciée en Biologie Médicale

**Médaille d'Argent**

22. M<sup>me</sup> ALI DIALLO AISSATA, Gestionnaire des Services de Santé
23. M<sup>me</sup> YAHAYA SAHA MAIDABI, Gestionnaire des Hôpitaux
24. M<sup>me</sup> MOSSI GADO AICHATOU, Cadre en Santé de la Reproduction

02/12

**Article 2 :** Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

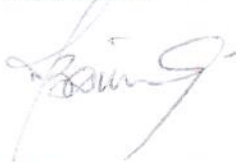
Fait à Niamey, le 02 décembre 2024

**Signé :** Le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat.

Le Général de Brigade **ABDOURAHAMANE TIANI**

**Pour ampliation:**

Le Secrétaire Général Adjoint  
du Gouvernement



**MAHAMANE SANI BAKABE**